

## NOS COORDONNEES:

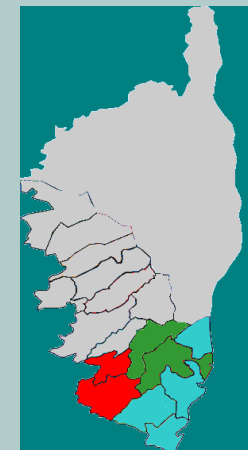
ANPE: 04.95.70.21.65

MDE SUD CORSE: 04.95.72.09.68

CAP EMPLOI: 09.51.06.37.97

*Informez sur la reconnaissance de la  
qualité de travailleur handicapé,  
Aider dans les démarches  
administratives.*

## ATELIERS SENSIBILISATION AU HANDICAP



*Informez sur la reconnaissance de la  
qualité de travailleur handicapé,  
Aider dans les démarches  
administratives.*

MAISON DE L'EMPLOI DU  
SUD DE LA CORSE

*Les trois structures, Maison de l'Emploi Sud Corse, ANPE et Cap Emploi, s'accordent sur 3 objectifs principaux pour une action « Sensibilisation au Handicap ».*

*Ces objectifs sont les suivants:*

- ⇒ **Le repérage du handicap,**
- ⇒ **L'aide administrative nécessaire dans le montage d'un dossier de reconnaissance TH,**
- ⇒ **Le travail en réseau vers la définition et l'adaptation de parcours personnalisés de retour à l'emploi.**

Les professionnels de l'insertion accueillant du public, ont parfois des difficultés à repérer des situations de santé qui relèveraient d'une **reconnaissance de travailleur handicapé** ; de fait, dans les représentations sociales, le handicap est surtout restreint aux pathologies visibles, motrices ou sensorielles.

Par ailleurs, les handicaps non visibles (troubles psychiques, déficience intellectuelle) sont plus difficiles à appréhender et à identifier, et nécessitent l'expertise de spécialistes. Ces difficultés vont influencer sur l'évaluation des contraintes liées aux handicaps dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Les opérateurs peuvent avoir des difficultés à définir si la personne est apte à occuper un emploi, relève du milieu de travail ordinaire ou protégé, à distinguer ce qui provient du handicap ou de la personnalité, à construire un projet et un parcours adaptés en considérant les difficultés énoncées et réelles.

Des ateliers ont donc été mis en place pour répondre aux difficultés rencontrées face au handicap.

Ils se déroulent de la manière suivante:

- ⇨ **1ER ET 3ÈME LUNDI DU MOIS DE 10H00 À 12H30 À PORTO VECCHIO,**
- ⇨ **3ÈME JEUDI DU MOIS DE 10H00 À 12H30 À PROPRIANO:**

*Réunion d'information collective sur la RQTH et les formalités de demande de reconnaissance.*

- ⇨ **2ÈME ET 4ÈME LUNDI DU MOIS DE 10H00 À 12H30:**

*Réception individuelle afin d'aider les bénéficiaires dans les démarches administratives et de constitution du dossier auprès de la MDPH.*

Ces ateliers se déroulent dans les locaux de l'ANPE et sont animés de manière partenariale par Cap Emploi, la MDE Sud Corse et l'ANPE.

Ils sont accessibles à tous publics. **Il n'est donc pas nécessaire d'être inscrit comme Demandeur d'Emplois pour être reçu et accompagné dans les démarches.**

La seule formalité est de prendre rendez vous auprès de l'ANPE pour que le bénéficiaire soit positionné directement.

Les personnes en charge de cette animation sont les suivantes:

- Mlle FRANCESCHINI Anne Marie, Cap Emploi
- Mme MAGNE Anne, Maison de l'Emploi Sud Corse,
- Mr VOIGNIER Yvan, Ale de Porto Vecchio.